

# CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 MARS 2008

## PROCES VERBAL



L'an deux mil huit, et le dimanche 16 mars à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Baugé proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2122-8 et L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

- LANTSOGHT Colette
- RAFFI Guy
- MARTIN Marie-Jeanne
- LE DROGO Jean-Louis
- ERGAND Joseph
- BLAISONNEAU Alain
- CONRARDY Jean-Yves
- WASNER Dominique
- SAINTE Dominique
- HERVE Martine
- GOURDON Anne-Marie
- TRILLON Elisabeth
- SAMSON Annette
- GROSBOIS Alain
- NAULET Nicole
- BOULETREAU Marie-Odile
- CULLERIER Jean-François
- BREVET Jean-Luc
- RAIMBAULT-NAULET Christine
- CHALOPIN Philippe
- RENOU Franck
- BOYEAU Jacky
- GROSBOIS Pascal
- GALLARD Angélique
- LEROUX Géraldine
- NOUCHET Vanessa

Était excusée et représentée :

Madame BOUCHEREAU Marie-Claude ayant remis pouvoir à Monsieur BLAISONNEAU Alain

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame LANTSOGHT Colette, la plus âgée des membres du Conseil municipal, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

- LANTSOGHT Colette
- RAFFI Guy
- MARTIN Marie-Jeanne
- LE DROGO Jean-Louis
- ERGAND Joseph
- BLAISONNEAU Alain
- CONRARDY Jean-Yves
- WASNER Dominique
- SAINTE Dominique
- HERVE Martine
- GOURDON Anne-Marie
- BOUCHEREAU Marie-Claude
- TRILLON Elisabeth
- SAMSON Annette
- GROSBOIS Alain
- NAULET Nicole
- BOULETREAU Marie-Odile
- CULLERIER Jean-François
- BREVET Jean-Luc
- RAIMBAULT-NAULET Christine
- CHALOPIN Philippe
- RENOU Franck
- BOYEAU Jacky
- GROSBOIS Pascal
- GALLARD Angélique
- LEROUX Géraldine
- NOUCHET Vanessa

dans leur fonction de conseillers municipaux.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Madame NOUCHET Vanessa.

### **ELECTION DU MAIRE**

La présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7 et L.2122-9 du code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions de l'article L 2122-4 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A DEDUIRE :

bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral : 6

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Monsieur CHALOPIN Philippe : 20 (vingt) voix

Monsieur ERGAND Joseph : 1 (une) voix

Monsieur CHALOPIN Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE.

En application de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints est limité à 30% du nombre des conseillers municipaux.

Sous la présidence de Monsieur CHALOPIN Philippe, élu maire, il a été procédé à la détermination du nombre d'adjoints. Monsieur le Maire propose de créer 7 postes d'adjoints.

A l'issue d'un vote à scrutin secret, et par 21 oui, 4 abstentions et 2 bulletins blancs, il a été créé 7 postes d'adjoints.

---

### **ELECTION DES ADJOINTS**

En application des articles L 2122-4 et L 2122-7-2, il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints, à scrutin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A DEDUIRE :	
bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral :	6
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

La liste suivante a obtenu 21 voix, soit la majorité absolue :

1. Joseph ERGAND
2. Annette SAMSON
3. Jean-François CULLERIER
4. Marie-Jeanne MARTIN
5. Jacky BOYEAU
6. Marie-Odile BOULETREAU
7. Jean-Louis LE DROGO

Les membres de cette liste sont donc élus adjoints.

---